



Tous sous le même toit, tous les mêmes droits

Le 1er mars un accord est survenu sur l'égalité professionnelle.

4-5 mars la CFDT donne rendez-vous à 1500 militants(es) à paris

8 mars journée internationale des Femmes

16 mars paritaire Carrefour, la CFDT parle égalité

OUI, l'égalité est un long chemin que les militants CFDT ne cessent d'arpenter...



Sommaire

8 mars journée des femmes
Historique des droits
Egalité professionnelle
Egalité par la loi
1er mars 2004 un pas décisif
Paroles et humour

8 mars: journée internationale des femmes



La Journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité.

Car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

Egalité professionnelle Hommes/Femmes



Le 1er mars les partenaires sociaux sont parvenus à un projet d'accord sur l'égalité professionnelle, dans le cadre de la négociation nationale interprofessionnelle ouverte en juin dernier.

CFDT, CGT, CFTC et CGC ont donné « un avis favorable » à ce texte.

L'égalité : et si on la vivait ?



Chez Carrefour la CFDT souhaite la négociation d'un accord cadre au niveau du groupe pour promouvoir cette égalité plus souvent sur le papier que dans les faits.

Journée Internationale des Femmes...

Tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer

Toute l'année, réalité de femme

- A poste égal, les femmes gagnent 30% de moins que les hommes
- Aucune femme n'est à la tête des 100 entreprises françaises les plus importantes
- 66% des smicards sont des femmes
- 3,2 millions de personnes travaillent pour un salaire inférieur au SMIC, dont 82% sont des femmes
- 2 millions de femmes battues
- Les femmes assurent 80% du travail domestique

Chaque minute une femme meurt des complications suite à une grossesse ou un accouchement ;

* 585 000 femmes meurent chaque années à cause de ces complications qu'il serait en fait facile de prévenir ;

* 53% seulement des accouchements qui ont lieu dans les pays en développement ont lieu en présence d'une sage-femme qualifiée ;

* 1 femme sur 48 risque de mourir pendant sa grossesse ou son accouchement dans le monde en développement

• 2001: Plus de femmes infectées par le VIH que d'hommes

• 75% des réfugiés sont des femmes

• Les femmes font la plupart du travail non-payé (travail domestique, etc.), ce qui veut dire que les femmes font 2 tiers du travail dans le monde

• Sur les 130 millions d'enfants qui ne fréquentent pas du tout l'école, 2 tiers sont des filles

• 2 tiers des personnes analphabètes sont des femmes

• 2000: 9 chefs d'Etat ou de gouvernement étaient des femmes

• Sur 555 Prix Nobel, 11 seulement aux femmes

• L'excision (mutilation génitale) continue: 135 millions de femmes et de filles affectées, 2 millions de filles à risque chaque année

Au début du XIX^e siècle, des femmes de tous pays s'unissent pour défendre leurs droits et réclamer le droit de vote.

La légende veut que l'origine du 8 mars remonte à une manifestation d'ouvrières américaines du textile en 1857... événement qui n'a en réalité jamais eu lieu !

Retour sur image

Réunie en 1910 à Copenhague, la Conférence internationale des femmes socialistes décide d'instituer une journée des femmes afin de servir, notamment " à la propagande en faveur du vote des femmes ". L'initiative en revient à l'Allemande Clara Zetkin (1857-1933) qui dirige de 1891 à 1917 Die Gleichheit (L'Egalité), importante revue (comptant jusqu'à 125 000 abonnés) et organe depuis 1907 de l'Internationale des femmes socialistes.

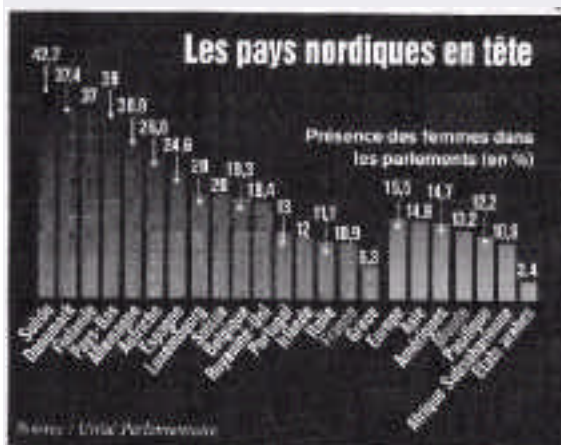
La date du 8 mars fut choisie par Lenine, en 1921, pour commémorer le jour (correspondant au 23 février dans le calendrier de la Russie tsariste) où, en 1917, des ouvrières de Saint Petersburg manifestèrent dans la rue pour demander du pain et le retour des hommes du front, déclenchant ainsi la révolution de février.

Après 1945, la Journée internationale des femmes devient une tradition dans le monde entier.

Depuis lors, cette journée se traduit à travers le monde par des débats, colloques, expositions ou manifestations. Les femmes prennent la parole pour exprimer leur souhait de voir améliorer leur place dans tous les domaines de la vie sociale, professionnelle et familiale.

La Journée internationale des femmes est reconnue officiellement par les Nations Unies en 1977,

En 1982 la France décide de célébrer officiellement la journée internationale des femmes, le 8 mars de chaque année.



La Journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité. Car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

C'était hier, pas avant hier !

Historique des droits des femmes en France

1791: Olympe de Gouges crée la Déclaration des droits des femmes.

1804: La célibataire jouit en théorie de la plénitude de ses capacités civiles, mais le Code Napoléon affirme l'incapacité juridique totale de la femme mariée.

1810: La femme adultère est passible de prison (3 à 24 mois), l'homme adultère d'une amende de 100 à 2000 francs dans le cas de la présence d'une concubine au domicile conjugal.

1816: Suppression du divorce.

1836: Création de l'enseignement primaire féminin.

1838: première école normale d'institutrices.

1842: Une loi autorise les femmes à devenir médecins.

1848: La Constituante interdit aux femmes d'assister aux réunions politiques.

1849: Jeanne Deroin tente de se présenter aux législatives.

1850: La loi Falloux rend obligatoire la création d'une école de filles dans toute commune de plus de 800 habitants.

1851: Pierre Leroux dépose le premier projet de loi sur le droit de vote des femmes aux élections municipales.

1861: Julie Daubié obtient son baccalauréat, qu'elle a préparé seule.

1862: Elisa Lemonnier crée l'enseignement professionnel féminin public et laïque.

1871: Léon Richier fonde l'Association pour les droits des femmes.

1876: Hubertine Auclert crée la

société "Le Droit des femmes".

1878: Premier congrès féministe.

1880: La loi Camille Sée organise l'enseignement secondaire féminin.

1881: L'école normale supérieure de Sèvres est créée. La femme peut se faire ouvrir un livret de Caisse d'épargne sans l'assistance de son mari et retirer de l'argent sans l'autorisation de celui-ci.



1882: L'école élémentaire est obligatoire pour tous les enfants.

1897: Marguerite Durand crée la Fronde, le premier quotidien féministe.

1900: Les femmes licenciées en droit peuvent prêter serment d'avocat et exercer la profession.

1901: Viviani dépose un projet de loi en faveur du vote féminin.

1907: Les femmes sont électrices et éligibles aux prud'hommes.

1908: Manifestation à Paris pour le droit de vote.

1909: Une loi institue un congé de maternité de 8 semaines sans rupture du contrat de travail. **Le port de pantalon n'est plus un délit si la femme tient à la main un guidon de bicyclette ou les rênes d'un cheval.**

1919: Un bac féminin est créé.

Le Sénat refuse le droit de vote féminin (idem en 1933).

1924: Les programmes d'études dans le secondaire pour garçons et filles deviennent identiques, les deux bacs sont équivalents.

1931: Les femmes peuvent être élues juges.

1934: campagne de Louise Weiss pour le droit de vote des femmes.

1937: Les femmes sont autorisées à enseigner le latin, le grec et la philosophie.

1942: Une loi abolit la puissance maritale et l'incapacité civile de la femme mariée.

1944: Le principe du droit de vote des femmes est adopté par l'Assemblée consultative d'Alger.

1946: Le préambule à la constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans tous les domaines.

1967: La loi Neuwirth autorise la contraception.

1970: L'école polytechnique est ouverte aux femmes. 'L'autorité paternelle' est remplacée par 'l'autorité parentale'.

1975: L'interruption volontaire de grossesse est autorisée.

1980: Interdiction de licencier une femme en état de grossesse.

1981: Création du ministère des droits de la femme.

1983: Une loi interdit toute discrimination dans le milieu professionnel en raison du sexe.

1986: Une circulaire légalise l'emploi du féminin pour les noms de métiers et fonctions

1992: Une loi sanctionne le harcèlement sexuel.

1995: Installation de l'Observatoire de la parité chargé de recenser les inégalités entre hommes et femmes.

L'égalité professionnelle

Un long chemin que la CFDT veut parcourir au plus vite

Pour la CFDT Carrefour la mixité est un sujet porteur des droits d'égalités rejoignant notre slogan **"Tous sous le même toit, Tous les mêmes droits"**.

La volonté de la CFDT n'est pas de donner des droits supplémentaires aux femmes mais de mettre sur le même pied d'égalité professionnelle les hommes et les femmes.

La loi Génisson (voir plus loin) oblige de mettre en place le rapport de situation comparée des hommes et des femmes.

Ce rapport allie les indicateurs pertinents, les coûts, l'emploi et la situation réelle de la formation et des conditions de travail: en un mot, un véritable instantané sur l'état réel de nos magasins.

Bien utilisé il peut impulser la plate forme revendicative CFDT en démontrant que des différences discriminatoires existent dans l'entreprise entre les Hommes et les Femmes.

Chez Carrefour la CFDT souhaite la négociation d'un accord cadre au niveau du groupe pour promouvoir cette égalité plus souvent sur le papier que dans les faits.



Dans l'air du temps

Parler d'égalité professionnelle dans la période c'est non seulement nécessaire mais c'est d'actualité. Patronat et syndicats se sont en effet lancés depuis plus de six mois dans une négociation sur le sujet. Objectif, relancer la prise en charge de la question dans les branches et les entreprises. Car en dépit d'un arsenal législatif enrichi depuis vingt ans, on ne peut pas dire que le nombre de plans d'égalité décolle vraiment.

Les politiques s'en mêlent

Jacques Chirac invite solennellement à suivre l'exemple de certaines entreprises qui ont signé des accords. Ces entreprises mettent l'accent sur le recrutement des femmes, l'égalité salariale, la promotion interne et l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Ils prévoient notamment des mesures permettant d'éviter toute perte d'évolution de carrière pendant le congé parental.

"Partout, des accords ambitieux sont possibles. Il n'y a pas de secteurs économiques réservés aux hommes ou de secteurs dans lesquels les femmes seraient contraintes de se comporter comme des hommes pour accéder à l'emploi ou pour réussir"

Une députée exhorte les responsables patronaux à se rendre compte « que les femmes ne sont pas seulement un réservoir de main-d'œuvre mais qu'elles ont vocation, tout comme les hommes, à bénéficier d'une carrière professionnelle au plein sens du terme ».



L'égalité : et si on la vivait ?

La CFDT n'a pas attendu le discours du président de la République pour se préoccuper de la situation des femmes dans le monde du travail.

Autour du slogan, « L'égalité: et si on la vivait ? », la CFDT réunit 1500 syndicalistes des deux sexes les 4 et 5 mars à Paris. L'occasion de revenir sur quarante années de luttes et d'acquis pour les femmes.

En cette année 40ème anniversaire pour la CFDT, d'anciens responsables raconteront les combats déjà menés pour l'égalité. Des spécialistes et des militants syndicaux viendront également apporter leur témoignage sur ces luttes qui ont forgé les acquis fondamentaux des femmes d'aujourd'hui. Côté entreprise, l'équipe CFDT de Peugeot-Citroën racontera comment elle a négocié un accord égalité professionnelle.

« Nous privilégions l'efficacité au symbole », confie Annie Thomas qui pilote la délégation CFDT. Pour l'heure, rien de contraignant n'est susceptible de placer les entreprises devant leurs responsabilités en matière d'égalité salariale, d'égalité d'accès à la formation et de déroulement de carrières.

L'égalité professionnelle par la loi

Des lois pour l'égalité



Le droit international:

ONU : 1948
déclaration universelle des droits de l'homme

1979

Convention pour l'élimination de toute discrimination envers les femmes

OIT : 1951 convention sur l'égalité hommes femmes pour un travail égal

1958 convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession

1981 convention concernant l'égalité des chances et de traitement

Le droit communautaire :

1957 traité de Rome : article 119 : salaire égal pour un même travail

1975 travail égal salaire égal

1976 l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes

1989 égalité des chances

1997 traité d'Amsterdam qui renforcent le principe d'égalité hommes femmes.

Le droit Français :

1946 préambule de la constitution du droit de vote pour les femmes

1950 travail égal salaire égal

1972 égalité des rémunérations

1982 loi Auroux, 1983 loi Roudy

2001 loi Génisson avec l'obligation de négocier l'égalité professionnelle dans le comité d'entreprises et dans les branches

De nouvelles opportunités pour l'égalité homme-femme: la loi Génisson :

En 1983 la loi ROUDY sanctionne toute discrimination professionnelle ouvre la possibilité de négocier l'égalité professionnelle, met en place un document d'analyse, le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes

En 2001 la loi GENISSON crée l'obligation de négocier l'égalité professionnelle, l'obligation d'aborder de manière mixte toutes les négociations obligatoires et met en place un document d'analyse par des indicateurs pertinents obligatoires

Le Rapport de situation comparée Hommes femmes

A qui doit on présenter ce rapport :

+ Au comité d'entreprise et au CCE + Au DS + A la DDTE + Aux salariés (es) par voie d'affichage en stipulant tous les indicateurs sur le rapport

Qui doit préparer ce rapport :

- L'entreprise remet le rapport chiffré à l'aide d'indicateurs pertinents (État des lieux de tous les postes de travail hommes femmes) définis par décret ou négociés éventuellement

- L'analyse est commentée par le chef d'entreprise qui aura donné au préalable ses objectifs prévus dans l'entreprise

- Les actions définies dans l'entreprise seront déterminées qualitativement, quantitativement avec les coûts pour l'entreprise (les chiffres donnés prend en compte les conditions générales de l'emploi, les rémunérations, la formation, les conditions de travail)

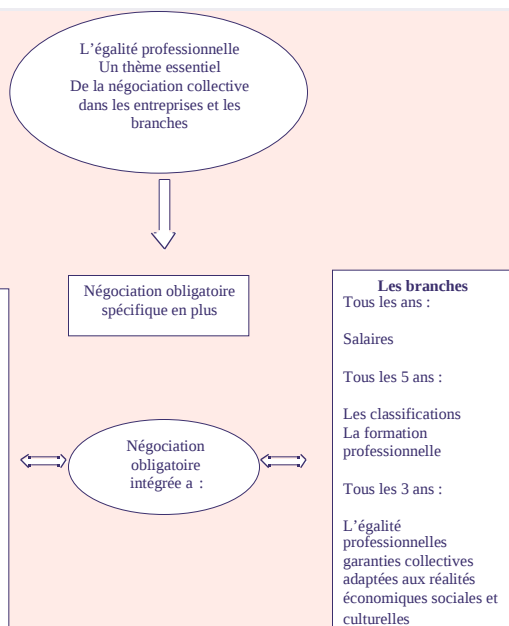
En cas de non présentation de ce rapport un délit d'entrave est constitué.

La loi c'est aussi :

- Une commission égalité professionnelle dans les entreprises de plus de 200 salariés (e)

- Une incitation lors de la signature du protocole préélectoral pour les instances DP/CE et donner ainsi les moyens pour une mixité proportionnelle hommes femmes sur les listes (on sait faire à la CFDT mais ailleurs ?)

- Des aides financières pour les entreprises



1er mars 2004: Un pas décisif vers l'accord sur l'égalité

Les partenaires sociaux sont parvenus à un projet d'accord sur l'égalité professionnelle, dans le cadre de la négociation nationale interprofessionnelle ouverte en juin dernier.



La feuille de route CFDT

- carrières: supprimer la pénalisation de la maternité et de la parentalité qui doivent être considérées comme du temps de travail effectif;
- salaires: réduire l'écart de 25 % des rémunérations (en supprimant la discrimination pure), réduction chiffrée et dans un délai défini. Plans d'action pour la promotion des femmes;
- articulation des temps: faire entrer la mixité dans les projets d'aménagement du territoire, aménagement du temps de travail.



Avis favorable de la CFDT sur le projet d'accord-cadre sur l'égalité professionnelle.

Aux branches de prendre ensuite des mesures concrètes.

Une semaine pile avant la journée du 8 mars, Journée Internationale des femmes, les partenaires sociaux sont parvenus à un projet d'accord sur l'égalité professionnelle, dans le cadre de la négociation nationale interprofessionnelle ouverte en juin dernier. Il intervient à la surprise générale. On ne l'attendait pas de sitôt.

Que contient ce texte ?

Outre un préambule rappelant le rôle essentiel des femmes dans l'économie et l'enjeu que constituent leur maintien et même leur présence plus forte sur le marché du travail dans le contexte de bouleversement démographique à venir, le projet d'accord aborde sept thématiques, sur lesquelles les branches devront prendre des mesures de rattrapage et faire progresser l'égalité. Parmi elles, l'égalité salariale, la promotion et la mobilité, l'orientation ou le recrutement. Les partenaires sociaux ont également inscrit qu'il était nécessaire de s'attaquer aux représentations et « stéréotypes culturels relatifs à l'image de la femme et à ses contraintes familiales ». [...] Il n'est pas convenable de continuer à affirmer que les femmes sont moins disponibles et moins mobiles que les hommes ». Et il est demandé aux branches et aux entreprises de les identifier et de les combattre, notamment via des outils de communication.

Etre mère ne doit pas être pénalisant.

Concernant les recrutements, le projet d'accord rappelle que, lorsqu'un déséquilibre sera constaté au niveau de la branche ou de l'entreprise, celles-ci devront « se fixer des objectifs de mixité et mettre en œuvre des mesures transitoires de progression ». Idem pour les inégalités salariales, dont la réduction doit être un objectif prioritaire. Une attention toute particulière devra aussi être portée à l'accès des femmes à la formation professionnelle. En outre, le projet d'accord reconnaît que l'exercice de la maternité ou de la parentalité ne doit pas constituer un obstacle ni pour le retour à l'emploi après un congé de maternité ni dans le déroulement de carrière des femmes.

Dans l'ensemble, la CFDT se dit plutôt satisfaite du texte, même si elle juge que certaines de ses revendications n'ont pas été retenues et que le projet d'accord manque d'objectifs chiffrés.

Rendez-vous le 19 mars pour savoir si le texte sera adopté.



La journée des femmes

Paroles et humour

(le rire est le propre de l'homme dicit Aristote et Rabelais)

A la manière de... !

Déclaration des droits de l'Homme :

Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits même le 8 mars

Adam : Quoi encore une journée de la femme, tu te fous de ma pomme!

Les dinosaures : On ne pensait pas que la journée des dinosaurettes porterait à conséquence

Jésus : Dis-moi Judas, elle consiste en quoi ton idée de journée de la femme ?

Molière : Mais qu'allait-il faire dans cette galère ?



Shakespeare : Mon royaume contre la journée de la femme

Corneille : Ô rage, Ô désespoir, Ô journée de la femme ennemie! N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie

Victor Hugo : Les Misérables

Napoléon : Il vous suffira de dire "j'étais à la journée de la femme" pour qu'on vous réponde "voilà un brave..."

de Gaulle : Je vous ai compris

Martin Luther King : I have dream : A world without woman day

Bill Clinton : No more woman day with Monica...

Cambrone : Merde !

Neil Armstrong : Abolir la journée de la femme? Un petit pas pour l'homme un grand pas pour l'humanité

Soldat Louis : du rhum, des femmes, et de la bière, nom de Dieu...

Patrick Fiori : Faire ça avant le mariage (ndlr : au sujet du strip-tease)... après tu te sens sale comme de l'huile de moteur...

Georges Brassens : Je ne fais pourtant de mal à personne, en suivant mon chemin de petit bonhomme

Enrico Macias : Tous les Rosarios du

monde devraient se donner la main

Jean-Luc Lahaie : femme..., femme..., simplement j't'le dis... MAIS LACHE MOI AVEC TA JOURNEE D'LA FEMME

Bernard Henri Lévy : Je reste persuader que les femmes du Kosovo n'auraient jamais du essayer de fêter la journée de la femme avec leurs voisins Serbes

José Bové : Ce que nous condamnons dans cette journée mondiale de la femme c'est qu'elle va entraîner la mort du petit machisme local, donc quelque part la perte de notre identité

Jérôme Vol : Moa les femmes, je les aime bien... surtout avec du gravier!

Commandant Cousteau : La stridence de milliers de voix féminines criant "on veut écouter ABBA" a l'effet le plus néfaste sur la population des grandes baleines bleues, effet qui pourrait tout simplement conduire à leur disparition de la surface du globe

Rambo : Elles ont versé les premiers sangs mon colonel

Obi Wan Kenobi : Que la Force soit avec vous



Caliméro : La journée de la femme, c'est vraiment trop injuste...

Grand Schtroumph : Je me schtroumph contre tout ce schtroumph

Pifou : Pas glop!

Richard Virenque : Quoi, on m'aurait trompé...

Ghania : D'accord je signe mais rattachés les chiens!

Jacques Brel : Il faut oublier (la journée de la femme), tout peut s'oublier...



Parole de femme

"Une journée de LA femme ? Et pourquoi pas une journée du pingouin de la Baltique ou du caramel au beurre salé ?" "Sans

compter qu'il y a déjà la Fête des Grand-mères, celle des Secrétaires, sans compter la Saint Valentin et les trois jours des Galeries Farfouillette !"

En d'autres termes, y'en a que pour les gonzesses, alors qu'est ce qu'elles veulent encore et à quand une journée de l'Homme ? Tous les ans, on a droit à ce genre de tir à vue sur la journée des femmes. Alors affûtez vos arguments. D'abord, c'est pas la journée de la Femme. C'est la **journée internationale de lutte des femmes.**



Parole de mec

Magnifique intention que cette "Journée de la Femme" !... Les méchantes langues insinueront que les 364 autres jours de l'année sont en conséquence dédiés à "l'Homme", aux Mâles,

aux Mecs, dont je me trouve être l'un des représentants... Quelle erreur ! Ce sont les hommes qui sont dédiés aux femmes pendant ces 364 jours ! tout simplement par leur nature de fils, de maris ou d'amants. Certes, il y a plusieurs manières d'être dédié. Certains se vouent corps et âmes à leurs mères, d'autres à leurs épouses, d'autres à leurs maîtresses... mais il faut s'entendre sur les mots : toutes sont bien des femmes, non ?

J'ai suggéré à mon ami d'instaurer la "Journée des Mecs" pour faire contrepoids à ce privilège outrancier de la Femme qui entamait gravement une parité tant recherchée, au point qu'on l'ait rendue obligatoire par la Loi... A ma remarque, il rétorqua non sans humour qu'il existait déjà une journée des "Droits de l'Homme" !